



Convecteur electriques très vieux,note d'électricité tres élevée

Par **house38**, le **23/03/2009** à **16:56**

Bonjour,rnrnJe suis locataire depuis trois mois d'un appartement de 35m2.Avant de signer le bail je me suis renseignée aupres du propriétaire pour savoir combien les locataires précédent consommaient d'électricité par an car tout est electrique chauffage,plaques de cuisson etc.rnLe propriétaire m'a dit entre 2000 et 3000 KW par an.rnJ'ai déjà consommé 3000KW en trois mois je suis obligé de mettre les convecteurs eclectriques au maxmême au maximum la température est de 20 degrés.rnrnComment puis je faire?rnDe toute évidence il ne m'a pas dit la vérité si non les anciens locataires n'allumait pas la chauffage il n'y aurait pas eu plus de 15 degres dans l'appart'rnle propriétaire peut il faire un geste car l'électricité n'est pas compris dans les charges ce qui me reviens trop cher je serais bientôt dans l'impossibilité de payer ces factures la et mon préavis est de trois mois.rnrnComment faire?svp tous vos conseils sont les bienvenus.rnrnMerci